



Centre Communal d'Action Sociale LES-ARCS-SUR-ARGENS

Du 16 janvier 2025

Délibération n°1/25 – ROB 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier deux-mille vingt-cinq à dix-huit heures le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en mairie des Arcs, sous la présidence de Madame Geneviève DIBO, Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Date de la convocation : 10 janvier 2025

Présents : Geneviève DIBO, Frédéric LAMAT, Eve-Lyne TURLA, Didier PORTALIER, Madame Fabienne LEQUENNE

Excusé(es) : Madame Nathalie GONZALES, Nathalie CHALOPIN, Claude LOMBARD

Nombre de conseillers					
En exercice	Présents	Absents	Excusé	Procurations	Votants
8	5	0	3	0	5

La tenue d'un Rapport d'Orientation Budgétaire

La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB). Un DOB doit se tenir dans les collectivités dans le délai maximum des deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics communaux, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes fermés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants » et tous les syndicats mixtes ouverts (en vertu de l'article L. 5722-1 du CGCT), dans les départements (art.L.3312-1) et dans le délai maximum de dix semaines pour les communes ou EPCI appliquant la M 57.

1) Il convient de faire le point sur les finances du C.C.A.S.

2) Les articles 1 et 2 du décret du 6 Mai 1995 prévoient que les C.C.A.S. procèdent à une **analyse des besoins de la population**.

Cette analyse doit éclairer le débat d'orientation budgétaire afin de :

- Mesurer la pertinence d'une action
- Définir des orientations en fonction des moyens dont dispose le C.C.A.S.

3) En conséquence, il sera fait le **constat de la situation actuelle**.

I – LE BUDGET

✓ [Bilan 2024 \(cf PJ\)](#)

En section du fonctionnement :

Les Dépenses ont été à hauteur de 322 806 €

Les recettes ont été de 325 631 € donc il ressort un excédent de 2825 €

En cumulant l'excédent précédent il reste donc après l'exercice 2024 un excédent de 3935€

En section d'investissement :

Les dépenses réelles ont été de 0 € sur lesquelles se rajoutent les restes à réaliser des années précédentes soit 32 605 € pour la section soit pour l'exercice de 32 605 €

Les recettes ont été de 8983€ sur lesquelles se rajoutent les 83 505 € de l'exercice précédent soit 92 488 €.

Le cumul entre les résultats des 2 chapitres de clôture permet de faire apparaître un excédent de 94 132 €.

Au 7 janvier 2025, le budget est en attente de clôture définitive.

Le CCAS traite plusieurs demandes d'ordre social. Vous trouverez ci-joint quelques chiffres sur les demandes les plus récurrentes.

Aides sociales obligatoires

1) Demande familiale d'aide sociale

14 dossiers dont 8 avec obligation alimentaire contre 31 dossiers en 2023 dont 13 avec obligation

Quelques chiffres sur les aides sociales facultatives

1) Les aides récurrentes

- Banque alimentaire : 30 dossiers instruits

19 distributions sur l'année ce qui nous fait une moyenne de 18 familles dont 15 qui en ont bénéficié toute l'année.

Tableau récapitulatif des distributions banque alimentaire

Date	2024				2023		
	Nbre de Familles	Adultes	Enfants		Nbre de familles	Adultes	Enfants
10-janv.-2024	15	15	0	04/01/23	18	20	5
24-janv.-2024	15	16	2	18/01/23	24	27	12
7-févr.-2024	17	18	1	08/02/23	20	22	21
21-févr.-2024	17	18	1	22/03/23	22	24	8
22mars-2024	19	19	1	12/04/23	22	23	9
20-mars-2024	19	19	4	03/05/23	20	22	9
10-avr.-2024	18	19	3	24/05/23	24	26	9
24-avr.-2024	21	23	3	07/06/23	15	17	9
15-mai-2024	19	19	3	21/06/23	18	20	7
29-mai-2024	13	15	3	12/07/23	18	20	8

12-juin-2024	18	19	6	13/09/23	8	10	3
26-juin-2024	16	18	5	27/09/23	16	17	6
10-juil.-2024	16	17	6	11/10/23	12	13	3
25-sept.-2024	11	19	5	25/10/23	16	17	6
9-oct.-2024	16	18	9	08/11/23	12	13	3
23-oct.-2024	18	20	9	29/11/23	16	17	6
6-nov.-2024	18	20	9	13/12/23	17	17	6
520-nov.-2024	18	19	5	27/12/23	19	20	4
11-déc.-2024	15	15	1		17	18	7

1) Les aides facultatives

- **CSS (Complémentaire Santé Solidaire)** : 36 dossiers en 2024 contre 53 en 2023. Cette baisse s'explique par le fait que les plafonds de la CSS ont été revus à la hausse d'où le nombre de demandes en baisse
- **RSA** : 2 dossiers (nouvelle demande) Le suivi RSA est effectué par les assistantes sociales
- **Tarif social cantine** : 15 dossiers (11 accords, 4 refus pour dépassement du seuil) – 16 en 2023.
- **Ted Bus** : 40 demandes de tarif social (47 en 2023)
- **Carte piscine** : 2 demandes de tarif (3 en 2023)

2) Les aides exceptionnelles

Les aides exceptionnelles de 2024 concernent uniquement l'aide au permis

4 dossiers : 4 accords en 2024

1 dossier : 1 accord aide au permis en 2023

Les aides aux personnes âgées en 2024

-**40 dossiers APA** dont 22 envoyés à la CARSAT et 18 au Département. Depuis le 1er février 2024, les dossiers APA (Aide Pour l'Autonomie) sont envoyés à une des deux institutions en fonction des difficultés rencontrées

- Demande d'allocation de solidarité : 1 dossier ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées et 1 dossier SASPA (minimum vieillesse).

En 2024, 37 dossiers APA ont été constitués.

4 dossiers d'aide au permis demandés contre 1 seule demande en 2023. Les stagiaires ont participé au tri et inventaire de la banque alimentaire, travaillé aux nuits du Réal ainsi qu'au cepoun (entretien du jardin + participation aux ateliers avec les résidents).

1 refus de demande d'aide voté en CA concernant une demande d'aide dans le cadre d'entretien pour des punaises de lit.

1 abandon de demande d'aide au permis motif : le jeune ne pouvait pas se libérer pour les heures de bénévolat.

Portage de repas

Vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif du nombre de repas sur l'année 2024

PORTAGE récapitulatif 2024

	Nbre de familles	Nbre de personnes	Nbr repas midi	Nbr repas soir	Montant
Janvier	46	57	971	317	11,156.50 €

Février	40	50	871	303	10,013.50 €
Mars	43	54	971	319	11,159.50 €
Avril	47	58	936	258	10,683.00 €
Mai	42	50	826	193	9,375.00 €
Juin	38	47	758	145	8,543.00 €
Juillet	34	41	780	118	8,757.00 €
Août	32	39	776	94	8,677.00 €
Septembre	36	44	748	98	8,375.00 €
Octobre	37	44	837	153	9,326.50 €
Novembre	39	42	825	206	9,494.00 €
Décembre	42	52	838	289	9651.00€
			10 137	2493	115 209.00€
		Total			

Un rafraîchissement des recettes du portage de 2023 pour comparaison : 98 065€

On note une augmentation des recettes au portage des repas, cette augmentation est due à la réévaluation du prix des repas.

La qualité des repas a été soulignée dans les commentaires des personnes bénéficiaires du portage des repas.

Tous les mois les menus sont envoyés par le chef cuisinier afin de les ajuster. En plus d'une distribution mensuelle aux bénéficiaires du portage, un affichage sur le site de la ville est disponible pour que les administrés puissent réserver en fonction des menus.

Il en est de même concernant le Cepoun. L'enquête de satisfaction a fait ressortir que les plats étaient bons mais qu'il fallait avoir plus de fruits et de plats en sauce l'hiver. Suite aux réunions trimestrielles, les remontées ont été faites au prestataire et les corrections ont été apportées.

Foyer Cepoun

Récapitulatif Repas du CEPOUN 2024

	Nombre pers	Nbr repas	Montant
Janvier	19	135	1,215.00 €
Février	19	124	1,116.00 €
Mars	19	150	1,350.00 €
Avril	20	155	1,395.00 €
Mai	18	123	1,107.00 €
Juin	21	107	963.00 €
Juillet	16	100	747.00 €
Août	13	84	756.00 €
Septembre	20	150	1,350.00 €
Octobre	22	194	1,746.00 €
Novembre	21	160	1,440.00 €
Décembre	22	125	1, 125.00€
	Total	1607	14,310.00 €*

***contre 11 790 € de recettes en 2023**

Suite à la convention passée avec le club de la joie de vivre concernant le partage des locaux du Cepoun, nous avons souhaité analyser les effectifs de la fréquentation au Cepoun.

Bilan des effectifs présents Cépoun des après-midis :

	PRESENCE CEPOUN 2024		TOTAL	TOTAL 2023
	MIDI	APRES MIDI		
JANVIER	136	89	225	161
FEVRIER	134	89	142	158
MARS	158	156	314	116
AVRIL	133	150	283	0
MAI	133	140	273	0
JUIN	80	6	86	0
JUILLET	82	16	98	0
AOUT	81	18	99	0
SEPT	132	32	164	21
OCT	161	70	231	52
NOV	190	51	195	53
DEC	95	27	122	32

Au vu des comparaisons, on note une réelle augmentation de la fréquentation du Cepoun. Les chiffres à zéro correspondent à une période creuse du Cepoun où un agent de la commune n'occupait plus son poste.

Recettes totales sur l'année : 129 518 € (109 855 € en 2023)

Le nouveau tarif en vigueur mis en place dès janvier 2023 par délibération prise en 2022 : tarif unique de 9 euros au portage et au Cepoun et 11 € au portage a permis de récolter une recette supplémentaire de plus de 20 000 €. Cette évolution financière n'est pas seulement due à l'augmentation des prix elle est aussi le constat d'une augmentation de la fréquentation du Cepoun grâce aux nouvelles activités proposées.

Des idées d'ateliers sont survenues grâce à l'implication des seniors dans la vie du Cepoun. Des discussions partagées sur le sujet ont permis d'organiser des ateliers et des sorties évoqués par les bénéficiaires eux-mêmes (ateliers informatiques, gym douce, conférence sur la conduite...etc.)

La fréquentation du Cepoun a bien évolué grâce aux activités cognitives, sportives, intellectuelles qui constituent la majorité des animations, comme les jeux de société ou les découvertes culturelles sont la base du lien social que nous mettons en place.

Les sorties mensuelles ont permis une implication des seniors dans la programmation des plannings. Les adhérents du Cepoun ont découvert ou redécouvert des différents lieux culturels du territoire (musées, exposition, cinéma) proposés sur le territoire. Certaines sorties sont très appréciées, ce qui nous oblige à proposer parfois 2 fois la même sortie dans le mois afin de satisfaire tous les inscrits.

Le Cépon est mis à disposition pour accueillir les associations comme "silver fourchette" ou encore "l'asept" avec qui le CCAS a passé une convention de partenariat afin de proposer de nouvelles activités à nos seniors.

Les ateliers comme la cuisine, la calligraphie, la fabrication de jeu, d'objet de décoration, mais aussi les ateliers numériques sont sollicités par les bénéficiaires.

De nouvelles activités comme le fuseau ont été mises en place et les bénéficiaires sollicitent à nouveau ce genre d'activités qui les passionne.

Des actions intergénérationnelles menées en partenariat avec l'intervention du lycée agricole qui se déplace une fois par semaine au cepoun afin de proposer des activités à nos seniors. Un repas est partagé avec les adhérents afin de permettre aux jeunes de mieux apprivoiser leur futur métier auprès des personnes âgées.

Des actions de préventions avec le retour des « ateliers numériques » version tablette cette fois-ci ont été organisées dès le mois de janvier avec 9 participants pour cette nouvelle Edition (effectif maximum). Les activités incontournables sont toujours aussi appréciées comme le loto, les repas d'anniversaire mensuels ou repas de Noël, sortie estivale annuelle.

MINIBUS : 313 inscrits dont 32 inscriptions supplémentaires en 2024. Un chiffre en constante évolution. De plus en plus de demandes se font pour le mini bus.

Colis de Noël 2024 : 341 colis distribués suite à la demande d'inscription reçue par courrier

42 distribués au Foyer logement

Un goûter offert par la commune a notamment été partagé avec les résidents de l'EHPAD la salésienne.

Cette année la distribution s'est effectuée par les élus à la salle Hugony. La plupart des colis ont été distribués, seule une partie de la population s'est rendue en mairie. Une quinzaine de colis ont été distribués par l'agent du portage.

LES LOGEMENTS SOCIAUX

Les demandes de logement

136 demandes dont 68 purement arcoises ont été répertoriées auprès du CCAS en 2024, chiffre significatif du fait de la future livraison des logements en construction.

Le CCAS les aide à constituer leur dossier.

Sous l'effet de la hausse des loyers mais aussi de l'insuffisance de l'offre de logements, se loger pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages.

1 projet de construction commencé sur fin 2023 et livré en 2025 : La résidence « Le Saint Roch » située avenue Nelson Mandela recensant 101 logements au total. La future résidence est constituée comme telle : 33 PLAI (pour les ménages ayant des revenus plus faibles) et 68 PLUS (pour ceux qui ont des revenus plus confortables)

CF annexe : information sur les plafonds de ressources

Source : Agence Nationale pour l'Information sur le Logement

Pour les PLAI

14 appartements de type T2

13 appartements de type T3

4 appartements de type T4

2 appartements de type T5

Pour les PLUS

37 appartements de type T2

17 appartements de type T3

11 appartements de type T4

3 appartements de type T5

En 2024, 23 familles arcoises ont pu obtenir un logement social par le biais du CCAS. 17 en 2023. Sur l'année 57 nouvelles demandes arcoises ont été répertoriées.

La réalisation accueille des appartements du T2 au T5 prolongés par de belles terrasses (21 logements sont financés en PLAI (plafonds les plus bas réservés à la sous-préfecture) et les 49 autres en PLUS (loyers plus onéreux)

- 28 logements de type T2
- 28 logements de type T3
- 10 logements de type T4
- 4 logements de type T5

A ce jour 68 demandes de logement social (pour les arcois uniquement) enregistrées au CCAS. Les demandes enregistrées sont répertoriées comme telles :

23 demandes de type T2
2 demandes de type T3
16 demandes de type T4
8 demandes de type T5

Le CCAS tient également un listing des personnes qui demandent Les Arcs mais qui habitent hors de la commune.

Pour les personnes habitant hors commune des Arcs :

32 demandes de type T2
12 demandes de type T3
17 demandes de type T4
7 demandes de type T5

L'équipe du CCAS travaille sur les listings afin d'identifier les familles habitant sur le territoire de la Dracénie.

1) L'emploi

Le CCAS a conclu une convention avec la Mission Locale pour les jeunes arcois âgés de 18 à 25 ans.

La **Mission Locale** a suivi en 2024, 31 jeunes qui ont eu un accompagnement personnalisé sur 46 entretiens physiques effectués et sur 65 prises de rendez-vous lors de 17 mardis après-midi sur la permanence des Arcs.

France Travail : Un partenariat a été acté entre le CCAS et le France Travail pour aider et mieux accompagner nos administrés. L'accompagnement des personnes vers une insertion professionnelles et un aide du CCAS a permis pour différentes familles de progresser financièrement et socialement. Par exemple l'accompagnement sur un apurement de dettes auprès de la trésorerie grâce au plan d'accompagnement global permet d'être accompagné

par le CCAS pour la mise en place d'un échéancier et par France Travail pour intégrer des formations ou accéder à un emploi.

Un accompagnement des demandeurs d'emploi se fait auprès du CEDIS mais nous avons au CCAS un nombre croissant de personnes qui viennent demander une mise à jour de leur dossier pour pouvoir percevoir leur indemnité, faute d'équipement informatique à domicile.

Plusieurs personnes ont été orientées par le CCAS auprès de l'association ADESS qui a pu leur proposer des solutions d'emplois.

III) Les Projets 2025

Le CCAS, par sa gestion de proximité, mène des actions de solidarité en faveur des citoyens les plus démunis. **C'est ce que nous allons examiner au travers des propositions d'actions dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2025.**

Plusieurs projets sont en cours comme :

- La création du **CLSPD** (Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est une instance chargée de la coordination locale du contrat local de sécurité (CLS) ou de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Il réunit, selon le territoire, l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

- travail sur la possibilité d'un espace afin d'accueillir les assistantes sociales du Département
- des projets autour de la thématique de la parentalité

Point info

- l'arrivée d'un nouvel agent au CCAS, depuis le 1er janvier 2025.

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent le ROB 2024

Geneviève DIBO

Vice-Présidente



Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

ID : 083-268301199-20250124-D125-DE